



La Lettre d'information de Molsheim

Mai 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 25 mai 2007 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Lotissement « Les Tournesols » : attribution des marchés de travaux.

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des travaux effectués par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 25 mai 2007.

Lot	Désignation du lot	Entreprise	Estimé TTC	Attribué TTC
1	Voirie	Eurovia AFC	Base : 648.707,11 €	base : 678.077,58 €
2	Assainissement	Eurovia AFC	487.535,65 €	459.924,79 €
3	EP-GC-DT-RC	Sobeca	133.731,34 €	107.990,43 €
4	Espaces verts	ISS	35.000 €	20.748,81 €
5	Electromécanique	Strelec	50.124,36 €	36.485,18 €
Total base			1.355.099,40 €	1.322.243,19 €

Point 2 : Marché de travaux: appel d'offres ouvert site de l'ancienne Chartreuse : programme de restauration 2007 – autorisation pour l'engagement des travaux – demande de subventionnement auprès de la DRAC et du Conseil Général.

Le projet de restauration de la Chartreuse est approuvé pour un montant total de 420.000 € TTC, réparti de la manière suivante :

Lot	Désignation du lot	Montant TTC
1	Charpente - Couverture	240.000 €
2	Ouvrants en verre	35.000 €
3	Ouvrants en bois	34.000 €
4	Eléments en grès	36.000 €
5	Travaux de gros-oeuvre et démolition	75.000 €

Point 3 : Plan Local d'Urbanisme – modification de zonage – création d'une zone d'implantation pour l'hôpital de Molsheim – route de Dachstein.

Le Conseil Municipal décide de procéder à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Molsheim approuvé en date du 30 juin 2006. L'objet de la modification porte sur la création d'une zone Ubhi, en lieu et place de la zone AU1di d'une superficie d'environ 6000 m², afin de permettre de mener à bien le projet d'implantation de la future maison de retraite-centre de soins.

Les études et le projet de modification seront tenus à la disposition du public, à la mairie, pendant toute la durée de la révision, et jusqu'à l'arrêt du projet.

Point 4 : Lotissement Espace 3 - attribution des lots.

Le Conseil Municipal approuve la procédure de pré-attribution des lots effectuée le 16 avril 2007, et approuve les cessions foncières suivantes :

Lot	Section	Parcelle	Contenance
n°2	41	464	environ 6,98 ares
n°3	41	463	environ 6,67 ares

Le prix de vente net est fixé à 21.000 € l'are, soit un prix de vente de 146.580 € pour le lot n°2 et 140.070 € pour le lot n°3.

Le lot n°1 n'a pas été attribué en l'absence d'un accord définitif avec l'attributaire.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 25 mai 2007 -

Point 5 : Cession foncière - entreprise Atoo Bois - SCI Ecospace. Le Conseil Municipal approuve la cession foncière, au profit de la société Atoo Bois, d'une emprise de 75,25 ares, la parcelle est située dans le prolongement de celle sur laquelle est déjà implantée l'entreprise.
Le prix de vente net est fixé à 194.180 €, soit un prix d'environ 3.851,25 € l'are.

Point 6 : Rue du Lièvre – régularisation foncière par voie d'échange entre un riverain et la Ville de Molsheim. En 1965, était prévu un projet de cession foncière entre la Ville de Molsheim et un riverain. Cette opération avait notamment pour but de préciser l'emprise de la rue du Lièvre. Ce projet ne s'est jamais concrétisé en droit, alors même qu'il a été matérialisé sur le terrain. Par conséquent, le Conseil Municipal s'est prononcé sur les actes de cession et d'acquisition prévus par un procès-verbal d'arpentage du 11 février 1965. Dans ce cadre, la Ville de Molsheim cède à ce riverain 11,82 ares et il cède à la Ville 2,19 ares. Le montant de la transaction est basé sur un avis des services fiscaux, fixant le prix de l'are à 1.800 €. Sur cette base, ce riverain versera à la Ville une soulte de 17.334 €.

Point 7 : Gymnase Hossenlopp : autorisation de dépôt d'une déclaration de travaux pour le ravalement des façades et le renouvellement de la toiture de l'extension. Le projet global de ravalement et de renouvellement de toiture de l'extension du gymnase Hossenlopp est approuvé pour un montant de travaux estimé à 100.000 €.

Point 8 : Déclassement de chemins ruraux : mise en œuvre de l'enquête publique. L'usage de certains chemins ruraux étant devenu caduc suite à l'extension des zones urbaines, il est nécessaire de procéder à une enquête publique de déclassement afin d'intégrer les futures parcelles dans le domaine privé communal. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Chemin rural	Unterer Seiler	Partiel	Section 24
Chemin rural	Entre Taubenstein et Pfann	Partiel	Section 19
Chemin rural	Lieudit Zich	Total	Section 27
Chemin rural	Lieudit Zich	Total	Section 4

Point 9 : Mainlevée du droit de résolution – Immeuble 13 rue Paul Jehl. La Ville de Molsheim consent à la mainlevée du droit de résolution inscrit en 1951 à son profit et concernant l'immeuble cadastré section 15 n°47 (13 rue Paul Jehl).